

Référent pour la lutte contre le harcèlement sexuel et les propos sexistes

DURÉE :

1 jour
(7 heures)

Nous consulter :
02 47 61 61 61

<https://propulse-coaching.fr>



Cette formation est réalisée par le Cabinet ProPULSE, organisme certifié Qualiopi, pour les actions de formation et les bilans de compétences

Référent handicap
02 47 61 61 61



POUR QUI ?

- Les référents désignés par le CSE
- DRH et dirigeant de PME/TPE, PMI/TPI

PRÉREQUIS

- Cette formation ne nécessite pas de prérequis particulier

OBJECTIF(S) ET COMPÉTENCE(S) VISÉE(S)

À l'issue de la journée, les participants seront capables de :

- Comprendre et appréhender les règles de votre mission
- Maîtriser la gestion de crise
- Maîtriser sa capacité d'écoute
- Améliorer ses qualités relationnelles et d'écoute

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Général : Entretien d'explication, outils développés en interne, référentiel métier, dynamique de groupe avec des simulations et mise en situation sur des cas réels
- Formation : Apports techniques, méthodes et règles fondamentales, Benchmark et brainstorming interactifs

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation formative réalisée par le formateur tout au long de la session,
- mesure des acquisitions et des progressions individuelles
- QCM : fin de chacune des journées de formation
- Évaluation à chaud
- Retour par un diagnostic « d'après formation »

PROGRAMME DE FORMATION

Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement

- Les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent.
 - Apports des décrets et de la loi
 - Intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés
 - Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel
 - Légitimer le dialogue dans l'entreprise et favoriser la prévention des agissements sexistes
 - ETUDE DE CAS : exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuels en jurisprudence

Attributions et moyens dont le référent dispose

- Mission générale de prévention des RPS et violences au travail
 - Spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel
 - Informer et écouter les salariés
 - Liberté de circulation dans l'entreprise
 - Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du DUERP, charte de bonne conduite
 - AUTODIAGNOSTIC : définir son mode de communication et de reporting

Référent sexe : comment prévenir les risques

- Définir son mode opératoire
 - Détecter les situations à risques
 - Identifier les acteurs, leurs rôles, leurs responsabilités : direction, manager, médecine du travail

Gestion de crise

- Intégrer concomitamment le devoir du respect, de la confidentialité, du droit d'alerte
 - Préparer tous les éléments permettant de bien transmettre les informations
 - Gérer les relations officielles et « off » avec la direction et les managers
 - Intégrer les procédures de droit d'alerte et de droit de retraits ainsi que les recours contentieux
 - Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement

Nos points forts de la session

- Formation opérationnelle alternant apports théoriques et exercices pratiques
 - Simulations en lien avec les expériences vécues par les participants et le formateur
 - Formation animée par un expert en droit social et relations humaines

Coaching d'affaires • Formation • Accompagnement

W W W . P R O D U C T I O N S

30, bd Heurteloup - Immeuble Transparence - 37000 TOURS - Tél. 02 47 61 61 61 - Fax 02 72 22 11 30

SASE au capital de 133 000 € - SIRET 509 658 725 00028 - APE 2022Z - TVA FR26 509 658 725

Numéro déclaration d'activité : 24 37 02637 37